

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 juillet 2022

N° CM11072022-02B
NB/CPG

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 4 juillet 2022

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN. FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M LERAY, M N. RIPAULT, Mme E. RABILIER, M J. BALLAY, M D. DOLE, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M JC MARCHAND
Mme MB VINCENT
M A. DIAS COUTO
M F. RABAUD
Mme E. BILLEAUD

Procuration à

"
"
"
"

Mme M. DEVANNE
Mme MN FRADIN
M A. GUILLOTEAU
M J. LANDA
Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

Secrétaire : Mme E. RABILIER

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL A LA PIERRE BLANCHE

CONSIDERANT que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AM n°645, d'une surface de 57 m², attenante à la propriété des Consorts GABORIT, à La Pierre Blanche (lotissement Les Ecluses) ;

CONSIDERANT que les Consorts GABORIT ont fait connaître leur souhait de se porter acquéreurs de cette parcelle ;

CONSIDERANT que la Commune n'a pas d'intérêt particulier à conserver ce terrain ;

CONSIDERANT que la Municipalité propose de la céder au prix de 6,00 € le m², soit 330 € hors frais d'actes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de céder la parcelle cadastrée section AM n°645 de 57 m² aux Consorts GABORIT ;

DECIDE de fixer le prix de vente de cette parcelle de 57 m² à 6,00 € le m² ;

CHARGE Madame le Maire de signer les actes à intervenir, dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.